

Arrêté municipal d'affichage pour le deuxième procès-verbal de constat d'état d'abandon

(Afficher aux portes du cimetière, de la mairie pendant un mois).

Le maire de la commune d'HERBEVILLE, informe les descendants ou successeurs de

N° Plan	N° Concession	Nom des défunts	Concessionnaires	Date de création
10	47	Rose GODELIEZ	Arthur SPITZER	5/3/1940
84	29	Gravure non identifiable	Benoît Léon CLAIN	31/5/1920
85	14	Marie CLAIN	Etienne CLAIN	12/5/1879
86	10	Gustave ROBINE	Philippe DUBREUIL	22/2/1876
96		François et Angéline GRAS	Angéline GRAS/Denise CERCLE	10/5/1927
97		Gustave BENOIT ?	Gustave BENOIT	12/09/1931
98	42	Marcel JARRIGE	Albert Gustave BENOIT	26/9/1936
99	21	Edmond SIMONNET ?	Hortense SIMONNET née BEAUCHET	10/9/1894
100-101		Gravure non identifiable		
103		LAINé-TROCHET	LEGUAY ET LAINé ?	25/10/1862 ?
105	7	FONTAINE ET FAUTRé ?	Louis FONTAINE	15/6/1870
107	13	Nicolas ROUSSEAU Jacques MASSE Marie-Rose MASSE	Marie-Geneviève ROUSSEAU née MASSE	3/10/1870
109	11	Adèle BOULAND	Jean-Baptiste REAUX	17/9/1876
110	3	Jean-Baptiste REAUX ?	Jean-Baptiste REAUX	5/8/1862
111	2	COSTE ?	Caroline PIGEON née ADELAIDE	5/8/1862
113	2	Pierre-Françoise HUBERT Jean-Baptiste HUBERT Charles Denis HUBERT	Alexandre MARTIN	9/4/1862
115 concession trentenaire	16	Anne-Elisabeth PLEUX veuve FRADIN	Madame DE LA CROIX	5/01/1890
116	19	Marie-Albertine PRITCHARD	Marie Adélaïde PRICHTARD	28/3/1890
117-118 concession trentenaire	17	Georges SPENCER PRITCHARD Marie-Louise née PLEUX épouse SPENCER PRITCHARD	Marie Adélaïde PRICHTARD	19/2/1890
124	37	Albert DELL Suzanne LAFORET épouse DELL	Messieurs DELL	9/7/1928
126		Madame BEAUCHET ?	Joséphine BEAUCHET née DUMONTIER	5/05/1908

27/2022

127	26	Marie-Albertine FRAUTRAIT épouse DELL	Albert DELL	1/06/1907
128	128	Edouard et Angelina SPALLOROSSA	Hippolyte MORIN	2/3/1928

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2223-17, et suivants ;
qu'il a été procédé dans le cimetière communal d'Herbeville, situé Côte du Bois, le **16 novembre 2022 de 9 heures à 10 heures 20** , à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouve les 25 concessions énumérées ci-dessus, concessions qui ont plus de trente ans d'existence, et les invitent à rétablir celles-ci en bon état d'entretien, faute de quoi la commune pourra effectuer la reprise desdites concessions dans les conditions prévues par les articles L. 2223- 17 et R. 2223-12 à R. 2223-15 du Code général des collectivités territoriales.

Les procès-verbaux établis pour chaque concession sont consultables en mairie aux heures d'ouverture au public soit les jeudis de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30 ainsi que les 1^{er} et 3^{ème} samedi du mois de 9h à 12h.

Fait à Herbeville, le 16 novembre 2022
Le Maire,
Vincent GAY.

